

**\*\*\* OBTENIR UNE CONVENTION DE STAGE \*\*\***

Si vous devez effectuer un stage obligatoire en entreprise/organisme d'accueil dans le cadre de vos études en DGC INTEC, en DSGC INTEC, en Licence ou en master CCA INTEC pour l'obtention du diplôme correspondant, une convention de stage peut être signée entre l'Intec, l'étudiant/l'élève et l'organisme d'accueil.

La convention de stage fixe les obligations des parties conformément à la législation en vigueur. La durée effective d'un stage ne peut pas dépasser six mois par année universitaire.

**Conditions de délivrance d'une convention de stage**

- Être inscrit à l'Intec pour l'année universitaire correspondant à la période du stage, à au moins **quatre unités** d'enseignement du DGC ou **à trois** du DSGC. La Licence et le Master CCA ne se déclinant pas à la carte ne sont pas concernés par ce nombre minimal d'UE.
- Une fois inscrit, l'étudiant ou l'élève ne peut prétendre à une convention de stage qu'après les 14 jours de délai de rétractation réglementaires. Ce délai passé, une convention de stage peut être signée.
- Si vous bénéficiez du statut Etudiant, vous devez compléter une convention de stage « Formation Initiale ». Le cursus de formation doit alors comporter au titre de l'année universitaire un volume pédagogique de 200 heures<sup>1</sup> dont au moins 50 heures sont dispensées en présentiel.
- Tout stage d'une durée supérieure à deux mois doit faire l'objet d'une gratification.
- Si vous bénéficiez d'un autre statut (salarié, demandeur d'emploi, autres situations), vous devez compléter une convention de stage « Formation Continue ». Le stagiaire en formation continue n'est pas soumis à un volume pédagogique minimal et le versement d'une gratification est facultatif.
- Si vous êtes inscrit en distanciel, vous ne bénéficiez pas du statut Etudiant mais de celui d'Elève.
- La durée du stage ne peut pas excéder six mois. La date de fin de stage au titre de l'année universitaire est fixée au 31 Août.

### Marche à suivre

- Téléchargez le formulaire de la convention de stage correspondant à votre statut sur la plateforme de formation Moodle Intec (**se connecter au portail ENF Cnam : <https://sts.lecnam.net/> / Accueil / rubrique « Votre scolarité au Cnam-Intec » puis « Votre stage »**).
- Remplissez les parties qui vous concernent;
- Faites compléter le document par l'entreprise/l'organisme d'accueil ;
- Déposez au moins 14 jours avant le début du stage la convention de stage accompagnée de l'ensemble des pièces demandées. Le dépôt s'effectue sur une plateforme Démarche Simplifiée dont le lien se trouve dans la même rubrique sur votre portail ENF (Moodle).
- Cette plateforme est le lieu unique de dépôt de votre convention de stage.

Pièces à joindre à votre demande :

1. Copie de votre certificat de scolarité pour l'année universitaire en cours ;
2. Copie de votre carte vitale (ou attestation de sécurité sociale) ;
3. Attestation d'assurance personnelle de « responsabilité civile » stipulant expressément « **assuré(e) dans le cadre d'un stage en entreprise** ».
4. Copie d'une pièce officielle d'identité : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour.

---

<sup>1</sup> Les périodes de stages n'entrent pas dans le décompte de ce volume pédagogique.

Attention : Bien que le délai de traitement des demandes de signature des conventions de stage soit de 24 à 48H, cette procédure peut néanmoins prendre davantage de temps. Commencez les démarches au moins deux semaines avant le début de votre stage. Pour que votre convention de stage soit signée par les trois parties dans les délais, tenez également compte des périodes de fermeture des services du Cnam (congrés universitaires). Aucune convention ne peut être signée pendant ces périodes.

## Contact

Pour toute question relative à votre stage, contactez le service Accueil-Orientation : [int\\_accueil@lecnam.net](mailto:int_accueil@lecnam.net)

**Pour vous aider dans la recherche d'un stage, vous pouvez consulter la liste des offres d'emploi/de stage disponible sur le site <http://intec.cnam.fr>.**

**Pour y accéder, cliquez sur ce lien :**  
**[60968.kjsphttp://intec.cnam.fr/emploi-cnam-6?RH=CONTACTS&RF=1512641958768](http://intec.cnam.fr/emploi-cnam-6?RH=CONTACTS&RF=1512641958768)**

### **IMPORTANT !**

**Vous n'êtes pas autorisé/e à débiter un stage tant que la convention de stage n'est pas signée par les trois parties.**

**Aucune convention ne sera signée une fois le stage commencé**